

Comité Interministériel du Handicap : un catalogue incomplet de bonnes intentions !

L'Association Nationale Pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs regrette de devoir constater que 15 mois après la formation du Gouvernement, ce premier Comité Interministériel du Handicap ne concrétise pas les promesses annoncées, leur réalisation éventuelle étant repoussée aux conclusions de futurs groupes de travail qui restent à mettre en place.

De surcroît, les observateurs avisés que sont les personnes dites handicapées noteront qu'il se dégage même de ce plan baptisé pompeusement « Le défi de l'égalité » un étrange goût de déjà vu à plusieurs reprises au travers de la succession des plans de même type présentés depuis la Loi d'Orientation de... 1975, que ce soit au plan de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, ou bien de l'emploi !

À cette occasion, l'ANPIHM, conformément à la définition que donne du « handicap » l'OMS, à savoir que celui-ci est le produit interactif des difficultés intrinsèques d'une personne et de facteurs environnementaux, tient à souligner nettement la responsabilité directe du Gouvernement actuel comme celle de la plupart de ses prédécesseurs dans la cristallisation des obstacles environnementaux générateurs pour une large part des situations de handicap vécues par plusieurs millions de nos concitoyens.

En effet, sur le simple plan du logement, crucial s'il en est, alors même que les dernières statistiques de l'INSEE actent, entre 2006 et 2010, de la perte sèche de plus de 75000 appartements HLM desservis par ascenseur -- conséquence paradoxale d'opérations de rénovation urbaine, certes plus que justifiées mais remplaçant 'tours' et 'barres' accessibles par des immeubles exonérés d'obligation d'ascenseur (!) -- tandis que le nombre de personnes dites handicapées comme celui de personnes âgées en perte d'autonomie ne cesse de croître, l'ANPIHM est contrainte de dénoncer le fait qu'une fois de plus l'accessibilité et l'adaptabilité de l'habitat sont les grands oubliés de la réflexion ministérielle.

Il eût pourtant été si simple d'annoncer, au vu de la densification inéluctable de l'habitat en zone urbaine et de l'accroissement de la demande d'accessibilité, l'abaissement du seuil déclencheur d'obligation d'ascenseur, incompréhensiblement figé à R+4 depuis 1980.

Au lieu de cette mesure de bon sens, une concertation sur les normes est annoncée ... , avec tout ce que cela suppose de remise en cause du principe d'accessibilité ! 33 ans après la parution de ce premier décret, chacun appréciera !

Or, sans logements accessibles, point de politique de soutien à domicile cohérente !

Et cette situation va inéluctablement s'aggraver puisqu'aucune mesure n'est prévue en termes d'amélioration de la Prestation de compensation du handicap qui conduit actuellement plus de 150 000 personnes dites handicapées employeurs directs de leurs auxiliaires de vie sociale à demeurer dans l'incapacité de respecter le Code du travail ! A fortiori puisque sur le plan des ressources, aucun coup de pouce, si minime soit-il, n'a été annoncé, l'AAH et les pensions d'invalidité de base restant toujours bien inférieures au seuil de pauvreté !

Vincent ASSANTE.
Président de l'ANPIHM.
26 septembre 2013.